



N° 9
JANVIER 2010

SOMMAIRE

- Edito (p.1)
- Solidarité HAÏTI
- Pandémie grippale, campagne de vaccination : l'heure du bilan et de la réflexion est arrivée (p.2)
- Prévention des risques professionnels : pas question de minimiser la souffrance au travail (p.3)
- La DGFIP carbonisée par le Conseil Constitutionnel (p.4)
- Provocation de Noël (p.4)
- Vous syndiquer ou vous informer : faites votre choix (p.4)

URGENCE URGENCE



L'ET NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLERE QUAND ELLE SE FAIT NECESSAIRE.

2010 : REPRENDRE L'INITIATIVE, PASSER À L'OFFENSIVE

Les exceptionnelles mobilisations du début de l'année 2009 (29 janvier et 19 mars) ont témoigné du rejet grandissant des choix économiques, idéologiques et sociaux de Nicolas SARKOZY. Certes, chacun a pu constater l'essoufflement de ces actions interprofessionnelles au fil des mois. Il faut toutefois se rappeler que ces journées exceptionnelles par leur ampleur se sont déroulées dans un contexte lui-même très particulier d'unité syndicale interprofessionnelle sans précédent depuis des décennies ce qui n'a pas peu contribué à leur succès auprès des salariés. Cependant, c'est également cette unité, difficile à gérer dès lors que des syndicats s'en écartent, qui peut être incriminée dans le fléchissement évoqué des mobilisations.

Reprendre l'initiative

Il reste que l'ensemble des problèmes ayant conduits à ces mobilisations demeurent quand ils ne se sont pas aggravés (loi sur la mobilité des fonctionnaires notamment) et donc les raisons de continuer de se battre. A cet égard, les résultats de la journée d'action Fonction Publique du jeudi 21 janvier sont autant de signes encourageants abondant dans ce sens. Pour se limiter à la seule DGFIP 77, le score de 25,39 % de grévistes dans la filière fiscale (27,04 % au plan national), où seuls la CGT et le Snui-Solidaires appelaient, constitue une base sérieuse, bien au delà du simple étiage. Les résultats de la filière gestion publique (5,27 % de grévistes et 10,88 % nationalement) s'expliquent par le fait que, parmi les syndicats appelant à la grève, seule la CGT est véritablement implantée, même insuffisamment, dans ces services.

Passer à l'offensive

Dans l'attente de la reconstitution d'un front syndical le plus large possible et au niveau le plus haut, il est important maintenant de se saisir de tous les foyers de conflictualité locaux. C'est à dire, reprendre l'offensive dans chaque service, chaque structure, là où se payent cash en souffrance au travail et pertes des valeurs professionnelles les conséquences des politiques de destruction de nos emplois, de nos missions de service public et de nos conditions de travail.

C'est tout le souhait que nous formons pour cette nouvelle année, au delà des vœux traditionnels pour vous même et vos proches que nous faisons bien sûr également nôtres.

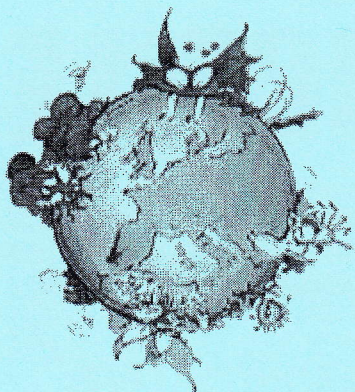
La CGT avec *L'Avenir social* lance un appel urgent à la solidarité de ses organisations, de ses adhérents, des salariés envers le peuple d'Haïti, victime d'un terrible tremblement de terre qui a détruit la plus grande partie de Port au Prince, la capitale.

Face à cette tragédie, Haïti a besoin d'une aide internationale à la hauteur non seulement des besoins humanitaires immédiats, mais aussi pour reconstruire le pays et le sortir de la pauvreté chronique.

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :

« L'Avenir social – solidarité Haïti »
263, rue de Paris – case 419
93514 Montreuil CEDEX

75% de votre don sont déductibles des impôts, un reçu vous sera adressé



PANDÉMIE GRIPPALE CAMPAGNE DE VACCINATION

L'HEURE DU BILAN ET DE LA RÉFLEXION EST ARRIVÉE

Dans une grande discrétion, l'épidémie de grippe H1N1 s'est terminée, selon le réseau Sentinelles ISERM, le 13 janvier 2010, le nombre de cas de grippe étant passé sous le seuil épidémique (80 cas pour 100 000 habitants). Pourtant, le gouvernement aura continué d'imposer jusqu'au 30 janvier l'ouverture, certes rabougrie, des centres de vaccination. Sans doute faut-il y voir la volonté de ne pas perdre la face et de tenter de justifier jusqu'au bout ce qui s'apparente de plus en plus à une manipulation politico-économique de grande envergure.

Les dénégations de Mme BACHELOT, Ministre de l'Industrie pharmaceutique, n'y feront rien. La vérité fera son chemin. D'ores et déjà, le président de la commission santé du Conseil de l'Europe, l'allemand Wolfgang WODARG a obtenu la mise en place d'une commission d'enquête sur le rôle joué par les gouvernements et les laboratoires dans la campagne de panique autour du virus H1N1.

Nous n'aurons pas ici la prétention de faire la part du vrai et du faux sur le virus H1N1. Mais ce qu'on peut constater, comme toute personne de bon sens, c'est le gâchis généré par la façon dont le gouvernement et les médias ont géré cette "campagne de vaccination". L'exagération, les excès et les incohérences de cette campagne ont finalement conduit à ce qu'à peine 10 % de la population visée (47 millions) se soit faite vaccinée. En définitive, ce cocktail, au lieu de permettre une prise de conscience accrue en matière de prévention sanitaire, aura alimenté un certain obscurantisme. Tout laisse à penser que, si se présente dans les années à venir une véritable grave pandémie, le public risque de ne pas y croire.

Et comment pourrait-il en être autrement ? Que vaut d'ailleurs l'annonce d'une fin de l'épidémie, alors même que le niveau d'alerte est toujours demeuré en France au niveau 5 A, quand dans le même temps on laisse entendre qu'un rebond reste toujours possible. Au mois de juillet, les directions de la DGFIP 77 annonçaient que tout cas de grippe H1N1 dans les services conduirait à désinfecter le bureau de l'agent concerné. À notre connaissance, aucune opération de ce type n'a été menée dans le 77. Le

virus H1N1 s'est-il arrêté aux portes des centres des Finances publiques comme le nuage de Tchernobyl s'était arrêté aux frontières de notre pays ? Avouez que tout cela est bien étrange et ne peut que conduire à renforcer la défiance grandissante de nos concitoyens vis-à-vis d'une information qui apparaît de plus en plus tronquée et manipulée.

Cette campagne de vaccination aura également mis en évidence la faiblesse des dispositifs d'urgence d'un système de santé publique anémié par les politiques de restriction des moyens et des emplois mises en œuvre depuis vingt ans.

Le gâchis réside aussi dans le coût que représente finalement la mobilisation démesurée de moyens matériels et humains pour aboutir à ce qui constitue un échec. Nous attendons des donneurs de leçons en matière de rigueur budgétaire qu'ils fassent la transparence sur le coût de cette opération. Cette transparence, nous la revendiquons aussi au plan de la DGFIP 77. Nous attendons de nos directions, expertes en matière de chipotage sur le nombre de ramettes de papier, de recommandés, de m2 de bureau ou encore de crédits d'auxiliaires, qu'elles rendent publics le nombre de journées de travail gaspillées et le coût de l'indemnisation des heures supplémentaires.

L'heure des comptes va également venir pour les grandes firmes pharmaceutiques. De ce côté là, l'opération n'est pas un échec mais une véritable réussite. La pandémie aura boosté les profits, et les gesticulations de Mme BACHELOT sur la "révision" des contrats passés avec les laboratoires sont destinées avant tout à berner la population et non pas à remettre en cause des profits indécents.

On touche là en définitive à ce qu'il y a plus de scandaleux dans cet épisode pandémique et vaccinoire. Pour les grands groupes pharmaceutiques, qui par leurs pratiques dans certains continents empêchent des millions de malades d'accéder aux médicaments et vaccins qui leur sont nécessaires, le rêve inavoué n'est-il pas de "faire" des épidémies pour vendre leurs marchandises au lieu de faire des remèdes pour combattre les plus grandes urgences médicales ?



RISQUES PROFESSIONNELS : PAS QUESTION DE MINIMISER LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Les groupes de travail chargés d'examiner les DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel) de la filière fiscale et de la filière publique se sont réunis à plusieurs reprises au cours du dernier trimestre 2009. Leurs bases de travail ont été constituées par l'agglomération départementale des fiches élaborées localement par les chefs de services et de postes en concertation (en principe...) avec les agents.

Dans ces documents, les risques sont regroupés en 26 catégories et 5 grandes familles : Risques majeurs - Risques liés aux Conditions de Travail - Risques Individuels - Risques liés aux Outils et Dispositifs - Risques Particuliers. Chaque fiche comportait, outre la description du risque et la population concernée, un code de gravité de 1 (simple gêne) à 4 (risque grave ou mortel) et un code de fréquence d'exposition de 1 (occasionnelle) à 4 (permanente). La combinaison de ces codes indique le caractère d'urgence de la réponse à apporter de A (risque intolérable) à D (risque tolérable).

Les groupes de travail étaient composés du chef de service (au sens du DUERP, le DSF pour la filière fiscale et le TPG pour la filière publique) et de représentants de l'administration, des agents, des chefs de service locaux et des organisations syndicales. Un médecin de prévention et l'inspecteur Hygiène et Sécurité ont également participé à certaines réunions de ce groupe de travail.

Ces groupes de travail avaient comme mission d'examiner les fiches de risques et de proposer des réponses assorties d'un degré de priorité. Ces propositions doivent permettre au Chef de Service d'élaborer le Programme Annuel de Prévention (PAP).

L'ensemble, DUERP et PAP, signé par le Chef de Service l'engage dans une obligation de résultat dont il doit répondre juridiquement.

Il était prévu que ces documents soient soumis pour avis au CHS du 18 janvier 2010 puis présentés pour information aux prochains CTPL des deux réseaux. Ces documents n'ayant pas été communiqués préalablement aux représentants siégeant en CHS, la décision a été prise de soumettre pour avis ces documents au prochain CHS.

Dans le cadre des groupes de travail, les Directions ont mis en avant leur volonté de transparence et de ne pas censurer les agents ayant participé à la rédaction des fiches de risques. Et effectivement, le nombre de fiches remontées et leur contenu semblent confirmer ces dires. Cependant, l'organisation locale de ce processus a été confiée aux différents chefs de service et chefs de postes, après une formation d'une journée. Le niveau de participation des agents et la composition des groupes de travail locaux ont été laissés à leur appréciation et semblent avoir été très disparates. Dès lors, il est difficile d'estimer le degré d'exhaustivité de ce recensement. Cependant, ce document étant consultable (prochainement sur les sites des directions) et révisable chaque année, il appartient à chacun de veiller à sa mise à jour et d'en combler les manques.

Comme on pouvait s'y attendre, les risques matériels (risques électriques, mauvaises positions au travail, mauvais éclairage, risques routiers, archivage, isolation...) ont pris une place prépondérante et ont souvent pu trouver assez facilement une réponse (plus ou moins bonne), soit par des travaux ou équipements, soit par des formations, soit par de l'information.

Il en va tout autrement des risques dits "psycho-sociaux" dans lesquels on peut distinguer deux types majeurs : celui lié au contact avec le public (réception, transports de fonds...) et celui lié au fonctionnement du service (charge de travail, nature répétitive de celui-ci, pression des objectifs, management...).

Le premier est considéré comme réel et "solutionnable" par des aménagements et des formations.

Pour le second, il en va tout autrement et nous avons obtenu la confirmation que c'était un sujet très sensible pour les représentants de la partie administrative. Malgré nos tentatives de ramener ce sujet dans le débat, malgré l'appui du médecin de prévention, malgré l'actualité de la période avec la soi-disante "mode"⁽¹⁾ des suicides à France Télécom, les représentants de l'administration s'ils admettent que cette réalité existe ailleurs, préfèrent nier ou minimiser la question de la souffrance au travail. Ce constat peut être fait tant au niveau de la filière fiscale que de la filière publique et cela même si le chapitre « risques psycho-sociaux » est plus développé dans le DUERP de la filière publique. La DGFIP resterait un îlot protégé où tout peut se régler par le dialogue.

Tant qu'une telle attitude perdurera, il est clair que le DUERP n'apportera pas de solutions pour tout ce qui touche à la souffrance au travail.

⁽¹⁾ Le 15 septembre 2009, le PDG de France Télécom, Didier LOMBARD, faisant référence au 23^{ème} suicide dans l'entreprise en 18 mois, avait déclaré devant la presse qu'il voulait mettre « un point d'arrêt à cette mode du suicide qui évidemment choque tout le monde ». Après la vague de protestations provoquée par cette expression, il s'était excusé, le lendemain sur RTL, de ses propos tenus la veille tout en conservant la même ligne de défense : cette vague de suicides relèverait d'un problème conjoncturel, d'un effet ponctuel de « contagion ».



LA DGFIP CARBONISÉE PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Depuis des mois, la DGFIP s'y préparait : planning des éditions, commandes des imprimés, renonciation à certaines éditions (comptes de gestion par exemple), préparation des équipes à la charge théorique, etc... bref... pas de problème, on serait fin prêt.. et on verrait, ce qu'on verrait...

... et oui, car répondant à la commande de notre gouvernement, et à sa volonté de « gâter » les électeurs avant les régionales ; la DGFIP avait mis en œuvre son plan d'édition des lettres chèques liées à la taxe carbone...

Sans revenir sur le fond de la mesure fiscale, on ne peut que noter l'empressement avec lequel la DGFIP avait choisi de se préparer pour mettre en œuvre cette décision politique !

Bien sûr, on ne peut que s'accorder sur le fait qu'il soit nécessaire de préparer la mise en place d'une telle décision qui devait aboutir à l'envoi de plusieurs millions de lettres chèques. Par exemple, pour le DI des Hauts de Seine, qui a la charge du 92 et du 95, cela se traduisait par l'envoi de près de 580 000 lettres chèques en 1 mois soit plus de 2 fois la production annuelle classique... On arriverait presque à dire que la PPE, c'est finalement pas si lourd !

Mais on peut aussi se dire qu'avant de mettre en branle toute la « belle » mécanique de la DGFIP, de commencer à stocker, d'obliger les agents à réfléchir à leurs dates de congés, on pouvait aussi attendre qu'un dispositif soit juridiquement assuré... C'est aussi cela que rappelle la décision du Conseil Constitutionnel : la réalité de notre droit n'est pas faite que d'annonces et de gesticulations ; et qu'au contraire, il s'agit bien de respecter des normes et des règles...

Plus pratiquement et concernant la DGFIP, sans aucun doute il faudra revoir toute l'organisation puisque le gouvernement a annoncé une nouvelle loi. Comment s'organisera-t-on alors même qu'on annonce la fermeture d'une partie des ateliers d'édition dans les DI pour le 1er semestre, cela reste un mystère...

Mais une chose est sûre : il faudra surtout bien se rappeler que rien ne sert de courir, il faut partir à point !

PROVOCATION DE NOËL

Avez-vous fait partie de ces heureux(ses) élu(e)s qui ont eu la grâce de recevoir, la veille de Noël, ce message intitulé « Indemnité : garantie individuelle de pouvoir d'achat » ? Non ! Alors prenez le temps d'apprécier le caractère cynique que peuvent prendre les mesures salariales de ce gouvernement :

« Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 modifié par le décret n° 2009-567 du 20 mai 2009 et l'arrêté du 20 mai, instaure l'attribution d'une indemnité dite de « garantie individuelle de pouvoir d'achat » (GIPA) destinée à couvrir sur des périodes de référence de quatre ans, l'écart entre l'évolution du traitement indiciaire de l'agent et celle de l'inflation (...).

Après examen de votre dossier, il s'avère que vous bénéficiez de cette indemnité. La division RH a donc mandaté avec la paie de décembre 2009 la somme de 12,44 euros qui correspond à l'écart entre l'évolution de votre traitement indiciaire et celle de l'inflation pour la période 2004-2008.

Vous percevrez donc cette somme avec votre paie du mois de décembre 2009.

(...)

Par ailleurs, je vous précise que cette indemnité est imposable à l'impôt sur le revenu et qu'elle fait partie des rémunérations soumises à cotisation à la retraite additionnelle de la fonction publique, sans que la limite de 20 % ne soit opposable. Enfin, elle est soumise à la CSG à 7,5 %, à la CRDS à 0,5 % et à la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi au taux de 1 %.

12,44 € moins l'IR, moins la cotisation retraite, moins la CSG et la CRDS, moins la contribution solidarité, même pas de quoi se payer une bûche de Noël !

LA CGT...



ET SI J'Y ÉTAIS?

BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile

A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site